

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département	DFS	Date	6 février 2024
Numéro	24.112	Heure	

Auteur-e(s) : Commission Santé		Lié à (obligatoire) : Ad 23.032
Titre : Pour une meilleure lisibilité des priorités du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le cadre du budget de l'État		
Contenu : (Initialement déposé sous forme de recommandation. Recommandation transformée en projet de résolution sur décision du bureau du Grand Conseil afin d'être en conformité avec les dispositions de l'OGC en matière de recevabilité.) Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de l'informer de manière explicite, au moment du budget, sur les priorités retenues pour la mise en œuvre des options stratégiques et les moyens sollicités pour des nouvelles prestations, dans une logique de santé publique. Motivation (obligatoire) : La commission Santé, chargée de l'examen du rapport 23.032, Centre neuchâtelois de psychiatrie – Options stratégiques 2023-2030, a dans un premier temps déposé une recommandation, transformée en projet de résolution sur décision du bureau du Grand Conseil afin de respecter la conformité de l'OGC. Cet objet initial intégrait trois projets déposés dans le cadre de ses travaux, qui ont été retirés à son profit : – un projet de postulat demandait une évaluation intermédiaire de l'état d'avancement des options stratégiques du CNP. S'il a accepté de tenir les député-e-s régulièrement informé-e-s à ce sujet, le Conseil d'État s'est opposé à produire un rapport fournissant un bilan intermédiaire de l'état d'avancement des options stratégiques du CNP : en effet, le rapport POLSAN, l'assainissement financier du bilan du CNP, la discussion relative au futur crédit d'investissement pour les infrastructures du CNP et le toilettage de la loi sur le CNP seront autant d'occasions de faire un état des lieux intermédiaire. L'idée générale a cependant été retenue ; – un projet de recommandation préconisait d'établir des priorités lors de la mise en œuvre des options stratégiques, selon une logique de santé publique : cette demande a été intégrée dans le présent objet de résolution ; – un autre projet de recommandation proposait qu'une information explicite sur les moyens sollicités pour des nouvelles prestations soit donnée aux commissaires au moment du budget : cette demande se justifie parce que les options stratégiques ne peuvent être mises en œuvre que si le Conseil d'État leur octroie des moyens financiers suffisants. Elle a été intégrée dans le présent projet de résolution. Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :